

Assises ANdÉA : « Plus 1M€ pour les établissements d'enseignement artistique en 2016 » (Fleur Pellerin)

Paris - Publié le vendredi 30 octobre 2015 à 19 h 00 - Actualité n° 55070 - Imprimé par ab. n° 19439

« Les crédits consacrés à l'enseignement supérieur artistique augmenteront de 1,8 % en 2016, ce qui représente un montant de 1 M€ supplémentaire. Il s'agit d'un choix volontariste dans un contexte difficile. Les collectivités locales peuvent également compter sur le soutien de l'État à travers le dispositif des Pactes culturels* », annonce la ministre de la Culture et de la Communication Fleur Pellerin, dans son discours de clôture des Assises nationales de l'ANdÉA à Lyon, les 29 et 30/10/2015. « Il serait logique que les crédits du MENESR dédiés à la recherche bénéficient à tous ceux qui font de la recherche, et notamment aux écoles supérieures d'art », déclare la ministre à News Tank, en marge des Assises.

Création d'un Cneser Culture par décret en 2016

- « Je suis attachée à la mise en place d'un Cneser Culture. Sa création fera l'objet d'un décret qui sera publié au plus tard en 2016 en même temps que la loi "Liberté de création, architecture et patrimoine", je m'y engage. »

Harmonisation du statut des enseignants des écoles d'art nationales et territoriales

- « Nous ne pouvons pas créer un statut unique pour les enseignants des écoles supérieures d'art territoriales et nationales car le principe de libre administration des collectivités territoriales nous l'interdit. Mais avec l'ensemble des ministères concernés, nous avons réfléchi à la création d'un statut équivalent aux enseignants des écoles d'art nationales pour les enseignants des écoles d'art territoriales. Un projet a été rendu en avril 2015. Sur cette question, ma détermination est totale. »

Plus de visibilité des écoles d'art sur APB

- « Je n'ignore pas les imperfections du système APB et notamment le manque de visibilité qui existe pour les écoles supérieures d'art. Des modifications seront effectuées, nous saurons trouver les moyens pour atteindre cet objectif. »

Fleur Pellerin, aux Assises nationales de l'ANdÉA à Lyon, le 30/10/2015.

Vœux des présidents des écoles supérieures d'art

- Les présidents des écoles supérieures d'art, réunis pour la première fois dans le cadre des Assises nationales de l'ANdÉA le 29/10/2015, ont présenté une série de vœux à la ministre de la Culture et de la Communication le 30/10/2015 :
 - « la stabilisation du budget global consacré aux écoles supérieures d'art »,
 - « la mise en place de procédures et instances exemplaires en matière de gouvernance et de recrutement des directeurs des écoles supérieures d'art »

- Ils se sont par ailleurs engagés à se réunir « chaque année en septembre à l'occasion du séminaire de l'ANdÉA ».

Association Nationale des Ecoles supérieures d'Art

ANdÉA

- Association fédérant la totalité des 46 écoles supérieures d'art délivrant des diplômes nationaux de niveau Bac plus 3 et Bac plus 5
 - Créée en 1995 sous le nom d'Association nationale des directeurs d'écoles supérieures d'art
 - Devient l'Association nationale des écoles supérieures d'art en mai 2012
- Missions :
- plateforme de réflexion
 - instance de proposition
 - force d'affirmation de la spécificité des enseignements supérieurs artistiques.
- Président : Emmanuel Tibloux, directeur de l'ESBA (école supérieure des Beaux-Arts) de Lyon
- Contact : Maud Le Garzic Vieira Contim
- Tél : 06 26 38 82 84

Association Nationale des Ecoles supérieures d'Art

32 rue Yves Toudic

75010 Paris - FRANCE

Téléphone : 06 26 39 92 84



Fiche n° 383, créée le 27/09/13 à 13:23

*Le dispositif des Pactes culturels a été lancé par le ministre de la Culture et de la Communication en décembre 2014, au moment où les villes élaboraient leur budget et en réponse au risque de baisse des moyens alloués à la culture dans un contexte de forte contrainte budgétaire. Les collectivités voient garanti le maintien des aides du ministère de la Culture pendant trois ans (2015-2017). De leur côté, elles s'engagent à ne pas réduire leur budget « culture » pendant la même durée, 2014 servant d'année de référence.